



## Vadémécum des **ACCOMPAGNATEURS du Pédibus**



Vous avez accepté de donner de votre temps pour le pédibus et nous vous en remercions.

Être accompagnateur du pédibus, c'est d'abord faire le trajet à pied dans le calme et la bonne humeur, du départ de la ligne jusqu'aux écoles (ou inversement) avec les enfants présents aux arrêts matérialisés par des panneaux en bois.

**Il convient toutefois de respecter quelques consignes simples. En voici les principales :**

**① Trajet :**

Vous devez accompagner du départ de la ligne jusqu'à son terminus (école publique ou privée) et inversement le soir.

**② Absence d'un accompagnateur :**

En cas d'absence d'un accompagnateur, vous devez endosser son rôle, c'est à dire, par exemple, accompagner les enfants jusqu'à l'école privée même si vous n'étiez prévu que jusqu'à l'école publique. **Les enfants ne doivent jamais être livrés** à eux-mêmes dès lors que les parents nous en ont confié la responsabilité.

**③ Gilet jaune :**

Les accompagnateurs doivent porter leur **gilet jaune logoté PEDIBUS**, signe de reconnaissance et élément de sécurité.

**④ Sortie des enfants à 16h30**

Si vous accompagnez les enfants à 16h30, vous devez vous rendre à l'école maternelle pour récupérer les plus petits, puis ceux de l'école élémentaire. Les enfants des écoles élémentaires privée et publique sont regroupés dans la cour d'école sur une zone dédiée au pédibus, matérialisée par des petits pas.

**⑤ Enfants de maternelle :**

- Le matin, **les enfants de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à la porte de leur classe.**
- Le soir, les enfants de la maternelle doivent être récupérés dans le hall des écoles : il est indispensable que les accompagnateurs du soir passent par les écoles maternelles, même s'il n'y a pas toujours d'enfants. Le pédibus fonctionnant sans inscription, une famille peut décider d'utiliser le pédibus de manière exceptionnelle, sans prévenir préalablement.

**⑥ Tickets :**

Les enfants de la maternelle qui prennent le pédibus le soir doivent donner un ticket « pédibus ».

Pour les enfants de l'école maternelle, **le ticket devra être déposé dans les boîtes mises à disposition par les écoles.** Ils permettent aux Atsem de savoir quels sont les élèves qui repartent le soir avec le pédibus et aux accompagnateurs d'être sûrs de récupérer les bons enfants !

### ⑦ **Gestion du groupe :**

En qualité d'accompagnateur, vous avez autorité sur les enfants du groupe. En cas d'indiscipline, il ne faut pas hésiter à intervenir auprès des enfants chahuteurs et leur rappeler les règles de bonne conduite du pédibus.

### ⑧ **Responsabilité de l'accompagnateur :**

La responsabilité des accompagnateurs commence et s'arrête aux arrêts de pédibus.

Au retour de l'école, les plus grands rejoignent généralement leur lieu d'habitation seuls, une fois déposés à l'arrêt de pédibus. En revanche, les enfants de maternelle doivent être récupérés par un adulte. En cas d'absence de celui-ci, le pédibus continue son chemin jusqu'au terminus avec l'enfant. Le pédibus n'attend pas qu'un adulte responsable arrive. Si personne ne se présente au terminus de la ligne, l'accompagnateur appelle le responsable de ligne ou s'il a connaissance du numéro, les parents de l'enfant. A défaut de solution possible l'enfant doit être raccompagné à la Marelle.

## **Coordonnées des responsables de ligne :**

### **Ligne verte « La Jaffetière » :**

- Cécile LAUNAY : 06-84-05-51-62

### **Ligne bleue « Rive gauche » :**

- Aude CARUHEL : 06-77-74-70-55

### **Ligne ROSE (BEL-AIR ARDENNES )**

Emmanuelle LE STUNFF : 06-83-37-42-21

### **Important :**

En cas de doute ou de problème, ne jamais hésiter à appeler le responsable de ligne.

Si vous avez un contretemps qui vous empêche d'accompagner, il faut impérativement prévenir le responsable de ligne, même au dernier moment. Certains accompagnateurs peuvent assurer des remplacements au pied levé !